

Pour l'implication des ONG et des communautés locales dans la gestion durable

Le représentant du Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE - UICN) au Congo, M. Marcellin Agnagna, a exhorté le 26 mai 2009 à Brazzaville les ONG nationales à s'impliquer dans la gestion durable de la biodiversité dans le pays, avec la participation des communautés locales.

Cet appel du CARPE-UICN a été lancé aux organisations nationales spécialisées lors de l'atelier de renforcement des capacités des ONG locale sur «les concepts de l'approche participative, la conception, l'élaboration et l'exécution des projets, en vue de l'implication des communautés à la gestion de la Biodiversité, qui se tient du 26 au 28 mai dans la capitale congolaise. «La gestion durable des ressources naturelles ne pourra être effective sans la contribution de la société civile, c'est-à-dire les ONG locales et les communautés villageoises», a reconnu le point focal du CARPE-UICN au Congo.

«Le chemin à parcourir, bien qu'encore long, ne saura ralentir l'élan que nous avons pris ensemble. Votre détermination nous donne beaucoup d'espoir et nous osons croire que vous saurez rattraper le retard qui vous sépare des ONG sœurs des autres pays de la sous-région ou encore de l'Afrique de l'Ouest», a-t-il fait remarquer aux représentants des organisations nationales. «En Afrique de l'Ouest où les conditions naturelles et climatiques ne sont pas aussi généreuses que les nôtres, les ONG locales sont à la base des processus de développement et jouissent d'une grande expérience et notoriété a insisté M. Agnagna.

A ce jour, le Congo n'a soumis aucun projet valable. Il en est de même pour le Fonds pour l'Environnement Mondiale (FEM), qui a un programme d'appui aux pays d'Afrique tropicale pour la préservation des forêts. Ce fonds est très sollicité par les ONG d'Afrique de l'Ouest, car ayant maîtrisé les mécanismes d'accès, ce qui n'est pas le cas dans le pays a fait observer CARPE-UICN.

Cet atelier se justifie à ce titre, il marque le début d'un long processus de mise à niveau des ONG nationales, afin qu'elles deviennent compétitives et capables

de jouer effectivement leur rôle de partenaires du gouvernement congolais et acteur au développement.

A ce séminaire atelier, les participants vont aussi aborder les approches de gestion de la biodiversité et l'appui au développement, les rôles des parties prenantes à la gestion de la biodiversité, les outils de communication pour la sensibilisation et conscientisation du public, la conception, la l'élaboration, la recherche de financement et l'exécution des projets de développement communautaire, la sensibilisation et conscientisation des populations pour une gestion durable de la biodiversité.

L'appui à l'organisation et la participation des communautés villageoises dans la gestion de la diversité, ainsi que la mise en place des instances du réseau des partenaires du CARPE, figurent également dans l'agenda de cet atelier.

En effet, le programme CARPE dont les objectifs stratégiques sont la réduction du taux de déforestation, la diminution de la perte de la biodiversité, la réduction de la pauvreté en milieu rural, a pour mission entre autres le renforcement des capacités opérationnelles des ONG locales à travers un appui technique et financier soutenu a-t-on appris du point focal.

«Nous sommes préoccupés par les défis auxquels sont confrontés les ONG nationales, notamment dans la recherche des financements et autres moyens nécessaires à l'épanouissement des capacités opérationnelles. Le contexte actuel de la sous-région Afrique centrale, offre des opportunités à travers les différentes initiatives, dont le partenariat sur les forêts du Bassin du Congo et la mise en œuvre du plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)», a rappelé le Programme CARPE-UICN.

«Des fonds importants sont mobilisés par les partenaires au développement pour soutenir ces différentes initiatives. Même si l'accès à ces fonds est ouvert à tous les acteurs dans les pays de la sous-région, ne pourront en bénéficier que ceux qui auront élaborer des projets valables de développement ou encore de conservation de la nature», a notifié M. Agnagna aux représentants des ONG locales.

BOUANA LEHO

2009

Talassa N° 179 du mardi 2 juin 2009